

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Agression à la machette Kango

## Il charcute son ex-compagne et la sœur de cette dernière

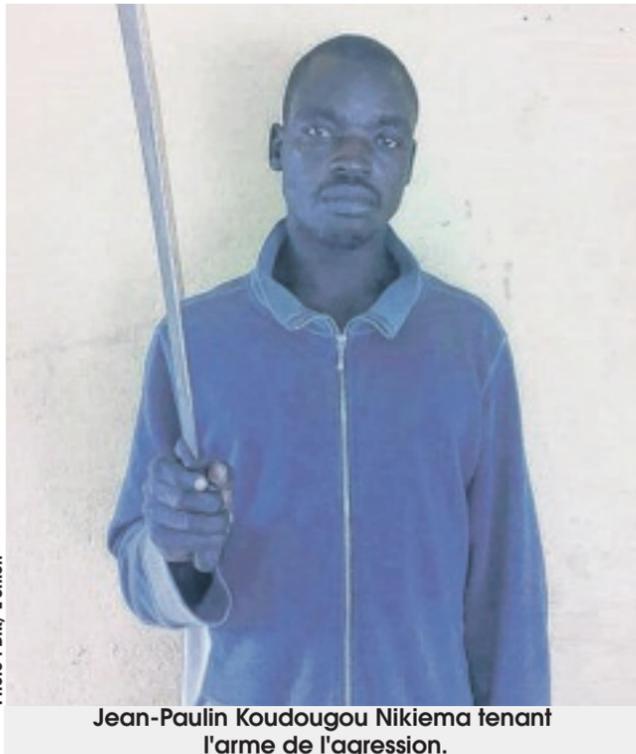
SCOM

Bitam/Gabon

Pour avoir été éconduit par son ex-compagne, le Burkinabè Jean-Paulin Koudougou Nikiema, armé d'une machette, a grièvement blessé, au domicile familial, Jeanne Tatiana Moussonga et sa sœur aînée Cynthia Pounga. L'agresseur présumé, coutumier du fait, se trouve actuellement en détention préventive à Gros-Bouquet.

LA localité de la Remboue, dans le deuxième canton du département du Komo, à environ 70 km de Kango, vient d'être le théâtre d'un fait sans précédent. Deux sœurs consanguines, Cynthia Pounga et Jeanne Tatiana Moussonga, ont été sauvagement agressées à la machette par Jean-Paulin Koudougou Nikiema, Burkinabè et ex-compagnon de la deuxième citée. La première victime a eu la main droite sectionnée et se trouve présentement en soins intensifs à Libreville. Tandis que l'ex-compagne de l'agresseur internée à Lambaréné, s'en est sortie avec la clavicule gauche littéralement fracturée.

Selon la direction des investigations de la brigade routière de gendarmerie de Kango, en charge du dossier, les faits se sont déroulés dans la nuit du 12 au 13 août dernier. Cette nuit-là, Jeanne Tatiana Moussonga, arrive de Libreville pour passer la fête en famille. Informé, son ex-ami Jean-Paulin Koudougou Nikiema décide de rendre visite à cette dernière afin de reconquérir son cœur. Comme toute réponse, il reçoit une fin de non-recevoir de la part de la jeune dame. Mais, l'homme n'en démord pas et passe par le canal d'une



Jean-Paulin Koudougou Nikiema tenant l'arme de l'agression.

Photo : D.R./ L'Union



Cynthia Pounga a reçu des coups de machette sur le front, à la joue...

Photo : D.R./ L'Union



... et à la main droite complètement sectionnée.

Photo : D.R./ L'Union



Jeanne Tatiana Moussonga, l'ex-compagne de Koudougou Nikiema, a eu la clavicule gauche sectionnée.

Photo : D.R./ L'Union

entremetteuse pour jouer les bons offices. En vain. Blessé dans son amour-propre, l'amant éconduit décide de se venger. Armé d'une machette bien aiguisée, il mène une expédition punitive au domicile de son ancienne

dulcinée. Pour qu'on lui ouvre la porte, il confie à son interlocutrice que son téléphone portable est toujours en charge chez le détaillant. Cette dernière lui répond qu'elle va le récupérer le lendemain matin.

**GUET-APENS** • Voyant que son subterfuge ne fonctionne pas, l'homme décide de passer à la vitesse supérieure. Aussi, menace-t-il de mettre le feu à la demeure, au cas où la porte lui restait fermée. Ce qui n'a pas l'air

de plaire à Cynthia Pounga, la sœur aînée qui, à son tour, se fait menaçante. On croyait que l'ex-beau-frère a compris. Mais, c'était mal le connaître. En embuscade dans la brousse environnante, il profite de l'occa-

sion où un enfant sort de la maison pour ses besoins naturels pour s'y introduire. Et commença le carnage. Cynthia Pounga reçoit un premier coup de machette à la main droite, puis deux autres au front et à la joue gauche. Jeanne Tatiana Moussonga est, quant à elle, attaquée à la clavicule gauche. Armée d'un courage remarquable, en dépit de sa blessure, l'ex-compagne du fou-furieux parvient à sortir de la maison et appelle à l'aide.

La population mobilisée se lance immédiatement aux trousses de l'agresseur. Entre-temps, un groupe de personnes furieuses se rend chez le responsable de la colonie burkinabè dans la Remboue. Après avoir incendié la maison de ce dernier, il le somme de mettre son véhicule à contribution, pour évacuer les deux victimes sur Lambaréné.

Les gendarmes informés de la situation, conseillent aux poursuivants de Jean-Paulin Koudougou Nikiema de le prendre vivant. En attendant leur arrivée sur les lieux. Le 13 août, vers 19 heures, le fugitif, qui tente de rallier Libreville, tombe dans un guet-apens tendu par les villageois. Il est arrêté et remis aux gendarmes.

Au poste, les Officiers de police judiciaire (OPJ) découvrent que le Burkinabè a déjà séjourné, pendant trois mois, à la prison centrale de Gros-Bouquet pour des faits similaires.

Déferé devant le procureur de Libreville, le 25 août dernier, le mis en cause, illégalement établi au Gabon, a été placé en détention à la prison centrale pour tentative d'assassinat et défaut de carte de séjour.

## Fric-frac à Ckdo de Bitam

## Plus de 2 millions de francs emportés

SCOM

Bitam/Gabon

DES bandits viennent de réussir un grand coup à Bitam, le chef-lieu du département du Ntem, dans la province du Woleu-Ntem. Après s'être introduits dans le bâtiment abritant le magasin Ckdo, ils ont réussi à emporter un butin de plus de 2 millions de F.CFA. Alertés par les responsables de l'établissement commercial, les gendarmes de la brigade locale procèdent actuellement aux investi-

gations, afin de retrouver les indélébiles. Pour les nécessités de l'enquête, un agent de sécurité et un employé sont présentement en garde à vue à la brigade.

Les faits remonteraient à début août. Un groupe de personnes, équipé d'outils appropriés, aurait pris d'assaut, dans un premier temps, la toiture du magasin qu'il aurait sectionnée. Après avoir une brèche, les malfrats auraient alors accédé à l'intérieur de la structure. Sans tarder, ils investissent immédiatement le bureau du gérant où ils



Un pan de la structure commerciale visitée par les bandits.

Photo : Julie Nguimbi

font main basse sur la caisse, à l'intérieur de laquelle se trouverait une

somme de 258 000 francs. Poursuivant son opéra-

tion, le gang parvient au coffre-fort qu'il ouvre en un tour de passe-passe. La moisson est bonne, car il s'empare de la bagatelle de 1 845 000 francs qui se trouve dans l'armature d'acier. Une fois l'argent en leur possession, les malfrats ressortent tranquillement avant de s'évanouir dans la nature. « Seule la serrure de la caisse qui se trouvait dans le bureau du gérant a été forcée. On ne peut en dire autant du coffre-fort, car les auteurs du cambriolage l'ont ouvert en se servant de clé », fait savoir une source proche du

dossier.

Le lendemain des faits, des responsables mandatés par la direction du groupe Ceca-Gadis ont entamé l'inventaire de la marchandise. Afin de vérifier si ces visiteurs indésirables n'ont pas emporté autre chose en dehors de l'argent.

Les malfrats ont-ils agi seuls ou ont-ils bénéficié de complicités au sein même de l'établissement commercial ? L'agent de sécurité et l'employé gardés à vue seraient-ils directement impliqués de près ou de loin à ce vol ? Affaire à suivre.